

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 19 novembre 2024

Le dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à PAVILLON Jean-Paul
FRAKSO Mohamed	à LIOTON Valérie
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
SOUILHE Jérôme	à PUSHPARAJ Emilie

#### Absent(s) excusé(s)

#### Absents

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaires de séance

CORBILLON Christine, ROCHAIIS Philippe

**Convocation adressée le 13 novembre 2024, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 25 novembre 2024, article L.2121.25 CGCT**

### 24SE1911-14 | Rive d'Arts – Exposition – Convention de partenariat avec Mélanie Challes

Monsieur Vincent GUIBERT, adjoint délégué à la Vie associative, la Culture et la Citoyenneté, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-1 à L1414-16 (contrats de partenariats),

Considérant l'avis de la Commission Ressources en date du 5 novembre 2024,

**En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **Approuve la convention de partenariat entre la Ville des Ponts-de-Cé et Mélanie Challes proposée en annexe,**

- Autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention.

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	28	TOTAL	28

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Le Maire,  
Jean-Paul Pavillon

